

DISCOURS

Paris, le 25 janvier 2017

Discours d'Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion de la remise des prix « Un projet, un mécène » 2017

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Bienvenue au Ministère de la Culture, rue de Valois. Certains sont ici chez eux, d'autres le sont pour cet événement ce soir. Je commencerai par vous adresser, à toutes et à tous, mes meilleurs vœux de bonne année pour vous-mêmes, pour vos familles et pour les projets que vous défendez si bien et qui sont, pour certains, la raison de votre présence ce soir.

Nous sommes réunis pour la remise des prix 2017 « Un projet, un mécène » en faveur du mécénat culturel. Au-delà des lauréats de chacune des catégories, que j'aurai l'occasion de féliciter, je voudrais en profiter pour vous remercier pour l'engagement citoyen qui est le vôtre et pour la responsabilité dont vous faites preuve.

Il s'agit ce soir de mettre la lumière sur des projets qui sont exemplaires, et qui n'auraient pas pu voir le jour sans mécène. Certains d'entre vous ont déjà reçu la distinction de grand mécène ou de donateur de la culture. Je vais pouvoir bientôt en distinguer d'autres.

Mais ce soir, je voudrais vraiment mettre l'accent sur certains projets qui font tout le sens du mécénat.

Nous sommes dans une période où toute la société se durcit, se tend. Nous le sentons au-delà du niveau politique. Dans cette période, l'acte d'engagement, de philanthropie même, que constitue le mécénat, quelle que soit sa destination, fait battre le cœur de notre pays.

C'est encore plus le cas lorsque vous soutenez les arts et la culture, la création, le patrimoine, la pratique et la diffusion de la culture pour l'ensemble de nos concitoyens.

Je sais que vous partagez en cela une conviction qui porte le Ministère de la Culture : pour reprendre les mots d'Edouard Glissant, la culture est « un bien de haute nécessité ». La culture qui vient alors non pas réparer la société mais la soutenir dans ses moments les plus critiques ; la culture où s'incarnent les valeurs de la République, où vivent ses défenses les plus profondes et où se prépare l'avenir de notre société. En soutenant la culture, vous, mécènes, soutenez à la fois un des plus grands atouts de la société française, une de ses plus grandes forces – celle pour laquelle elle est très reconnue dans le monde –, mais aussi un atout pour sa cohésion interne et pour la société tout entière.

Le mécénat culturel dans notre pays est une longue et ancienne tradition, un héritage qui remonte à la Renaissance, à François I^{er}, qui a permis à notre patrimoine d'être aujourd'hui l'un des plus attractifs, magnifiques, du monde entier, et qui a aussi permis de constituer, grâce aux poètes, grâce aux philosophes, grâce aux savants, une « bibliothèque » commune qui a été source de progrès, qui a nourri l'imaginaire collectif et qui porte la société tout entière.

Nous avons, dans la période récente, bénéficié de gestes magnifiques de mécénat qui ont rappelé le rayonnement et l'attractivité de la culture française. Je pense notamment à la donation récente qu'ont faite les époux américains Spencer et Marlene Hays au Musée d'Orsay, d'une collection exceptionnelle. Ils n'ont pas choisi un musée américain mais un musée français, et c'est aussi parce que la culture est portée haut dans notre pays, par l'ensemble de la société.

Je pense aussi à la formidable mobilisation de 2 400 donateurs pour faire entrer dans les collections publiques le manuscrit royal de François I^{er}, *Description des douze Césars avec leurs figures*.

Avant de remettre ces prix, je veux vous dire aussi la manière dont notre pays favorise le mécénat culturel et perpétue cette longue histoire – alors que pendant très longtemps, le pays a eu un certain retard, il faut bien le dire. Je citerai André Malraux qui, dans les années 1960, voulait donner un véritable élan au mécénat et disait vouloir « provoquer en France un véritable mécénat culturel à l'instar de ce qui existe à l'étranger, notamment aux Etats-Unis ».

Le mécénat s'est développé par vagues successives. Nous sommes passés d'un « mécénat de contribution » à un « mécénat d'initiative », pour reprendre les expressions de Jacques Rigaud, premier président de l'Admical, à qui nous devons beaucoup, et qui théorisait ainsi ses réflexions sur l'exception culturelle dans la Vème République.

Dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises, le mécénat pour les projets en faveur des jeunes et des populations ou des territoires les plus fragiles, les plus éloignés de la culture, est désormais de plus en plus important. En cela aussi, il soutient notre pays.

Je me réjouis de cette évolution. Les entreprises s'approprient toujours davantage, et partagent avec leurs collaborateurs les projets qu'elles financent, prennent le temps de les étudier, notamment ceux en faveur de l'éducation artistique et culturelle comme le fait la Fondation Daniel et Nina Carasso, que je salue, ou encore la Fondation Hermès pour son soutien à la création dans les arts de la scène.

C'est aussi un mécénat de proximité qui se développe pour que ce lien, cette cohésion, s'expriment de façon forte au niveau local. Je pense notamment au groupe Sanef qui soutient des événements dans des régions où il est implanté, comme le Festival Normandie Impressionniste.

Le mécénat devient aussi une pratique de plus en plus populaire, qui encourage nos concitoyens à s'en emparer pleinement. Je me félicite du succès des opérations menées par exemple à Versailles « Adoptez un arbre », « Adoptez une statue » ou « Adoptez un banc », ou celle du Louvre « Tous mécènes ». Toutes ces campagnes ont été une réussite, et les Français ont été au rendez-vous.

Le mécénat populaire progresse donc fortement, comme progressent aussi les souscriptions publiques lancées par la Fondation du Patrimoine.

Les plateformes de don sont aussi de formidables leviers pour le mécénat. Leur chiffre d'affaires global, tous secteurs confondus, est passé de 78 millions d'euros en 2013 à près de 300 millions d'euros en 2015. C'est considérable. Cette tendance se poursuit en 2016. Je voudrais citer l'opération qui a été portée par une plateforme pour contribuer à la restauration de l'Atelier de Courbet du Musée d'Orsay.

Nous avons accompagné ces évolutions par le droit de façon très forte au début des années 2000, puis dans la période récente avec l'ordonnance du 30 mai 2014 sur le financement participatif ou la loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire. Cette année, nous avons élargi le régime du mécénat aux biens culturels menacés, grâce à la loi de finances rectificative pour 2016, de façon très cohérente avec l'ambition qui a été portée le Président de la République, de créer un fonds international pour le patrimoine en danger. Ce fonds a été créé à Abou Dabi avec les Emirats, dans la suite du rapport qu'avait rendu Jean-Luc Martinez sur la protection du patrimoine culturel en danger dans les zones de conflit.

Je voudrais aussi mentionner la Charte du mécénat culturel qui a été établie en 2014 au Ministère de la Culture, qui s'adresse à tous les organismes du Ministère de la Culture et qui rappelle les fondements intangibles du mécénat que sont le soutien, l'absence de contrepartie et la poursuite de l'intérêt général. A chacun son rôle, sans mélange des genres, et chacun doit y être vigilant.

Je veux vous dire aussi que cette belle progression du mécénat ne vient pas suppléer un désengagement de l'Etat, et ne doit pas venir suppléer de façon générale un désengagement des collectivités publiques – Etat ou collectivités locales.

Ce gouvernement a au contraire fait le choix, pour cette année, de faire progresser très fortement les moyens du Ministère de la Culture, avec un budget qui dépasse maintenant 1,1 % du budget de l'Etat. Ce sont des efforts conjugués, qui sont ceux du mécénat et ceux de la puissance publique. Je ne voudrais pas non plus oublier les élus ambitieux, qui mènent des projets culturels très forts sur notre territoire et que, souvent, vous accompagnez.

Aux côtés du financement public, le mécénat culturel joue ainsi tout son rôle. Je voulais vous saluer pour cet engagement, l'engagement des entreprises, l'engagement des organisations professionnelles, et même l'engagement de certaines personnes à titre individuel – un engagement qui est déterminant.

Parmi les projets portés par le mécénat, nous avons souhaité distinguer quelques projets exemplaires, et à travers ces prix 2017 « Un projet, un mécène » en faveur du mécénat culturel, vous saluer tous pour votre engagement, vous saluer au nom de la République française parce que, par cet engagement, vous contribuez à faire vivre le pacte républicain.

Je vais maintenant annoncer les lauréats pour les prix 2017 « Un projet, un mécène ».

Je tiens à remercier tout d'abord Estelle Barelier, sculptrice et créatrice de bijoux, qui a créé, spécialement pour vous, ce beau trophée que je vais vous remettre.

Je vais commencer par un prix qui m'est très cher. Dans la catégorie « éducation artistique et culturelle », le prix est attribué à la Fondation Logirem pour le dispositif « Entrez dans la danse ». C'est un programme qui est destiné à sensibiliser le jeune public à la danse, et qui est tout à fait remarquable.

Dans la catégorie « enseignement supérieur culture », le prix est décerné à la Fondation SNCF pour la classe préparatoire Via Ferrata aux Beaux-Arts. C'est une classe préparatoire qui a été lancée en septembre 2016 aux Beaux-Arts de Paris, qui accueille 20 étudiants. Elle favorise la diversité sociale, culturelle et géographique de ces étudiants appelés à passer ces concours si sélectifs.

Pour le secteur du patrimoine, le prix est décerné aux Fondations Velux, qui ont permis la restauration de la verrière de la Rotonde d'Antin du Palais de la Découverte, dans le cadre de la renaissance du Grand Palais.

Dans la catégorie « spectacle vivant », je suis très heureuse de décerner le prix à la Fondation d'entreprise Hermès pour la manifestation Camping organisée par le Centre national de la danse depuis 2015.

Pour les arts visuels, catégorie très vaste, le prix est décerné au groupe Raja, présidé par Danièle Kapel-Marcovici, qui est à l'origine de la collection d'entreprise Raja-Art, une collection unique.

Dans la catégorie « cinéma et image animée », le prix est décerné à la banque Neufлизe OBC pour son soutien aux expositions organisées à la Cinémathèque française.

Dans la catégorie « livre et lecture », le prix est attribué à Catherine Coste pour son soutien sans faille à la Bibliothèque des enfants de Clamart.

Pour les métiers d'art, très belle catégorie, détenteurs d'un savoir-faire extraordinaire que le monde entier nous envie – spécialement cette semaine qui est la Semaine de la mode –, le prix est décerné à la Fondation Bettencourt Schueller pour son soutien à l'ouverture de l'Académie de l'Opéra aux métiers d'art.

Enfin, un grand prix est décerné au fonds de dotation InPACT, Initiative pour le partage culturel, à l'occasion de ses cinq ans. InPACT est un fonds qui réunit plusieurs entreprises, des fondations et des philanthropes désireux de faire émerger et vivre une nouvelle forme de philanthropie autour d'un objectif qui est souvent laissé de côté, celui de mettre l'art et la culture à la disposition des personnes exclues, défavorisées ou très éloignées de la culture.

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr